



**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 14 JUN 2019
A 20 HEURES 30**

En Drôme Provençale
26160

Tél. : 04 75 90 16 58

mairie.rochebaudin@wanadoo.fr

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEMÉE Jean-Paul, le Maire.

Date de convocation : 06/06/2019

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : Mmes SYLVESTRE Edith et WILLIG Hélène

MM. BROU David, DAUBAS Charles, EME Jean-Pierre, FARRET Samuel, JEAN Francis, LEMÉE Jean-Paul et TRACOL Éric

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absente: Mme BE Hélène

Monsieur Éric TRACOL a été nommé secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12/04/2019 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du 12/04/2019.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents le procès-verbal du 12/04/2019 (8 voix pour – 1 abstention : Mme WILLIG Hélène).

2 – DECISION DU MAIRE N°2019-01 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la Décision Modificative n°2019-01 qu'il a prise en date du 06/06/2019, concernant la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection des façades du bâtiment communal proposé par Mme GINESTET Anne, Architecte à Crest. Le montant total de ses honoraires s'élève à 5 780 € HT.

L'entreprise BATA Ingénierie de La Bégude de Mazenc a, quant à elle, fait une offre à 6 700 € H.T.

3 – AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément au décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, chaque collectivité, quelle que soit sa taille, a obligation de nommer un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection (A.C.F.I.) dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail.

Ce ne peut être ni un élu, ni l'assistant de prévention.

Le rôle de l'A.C.F.I. est notamment de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Le décret précise que cette mission peut être confiée au Centre de Gestion par voie de convention.

Conscient des difficultés rencontrées pour désigner un A.C.F.I. au sein de la collectivité, le Centre de Gestion de la Drôme propose une convention de mise à disposition d'un A.C.F.I.

Le tarif forfaitaire de l'inspection pour l'année 2019 est de 294 € par jour. Ce tarif est fixé par délibération du

Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Drôme. Il comprend les inspections, les déplacements et les frais administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (8 voix pour – 1 abstention : M. EME Jean-Pierre) :

- Approuve le contenu de la convention proposée par le Centre de Gestion de la Drôme,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

4 – ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire informe de l'avancement des travaux d'assainissement.

Certains problèmes sont encore à résoudre chez M. WERRES et Mme REYMOND.

Les travaux sur la rue principale devraient être terminés fin juin afin de pouvoir rétablir la circulation dans la rue principale et permettre ainsi également l'accès direct au quartier de la montagne.

Le parking situé en aval de la mairie devrait être libéré pour que les personnes garagistes puissent libérer cet espace durant l'été.

Le débroussaillage des abords de la station d'épuration sera effectué par M. EME Jean-Pierre, ceux des poubelles par M. BROC David, ceux de l'ancien cimetière par M. FARRET Samuel et ceux du nouveau cimetière par M. TRACOL Eric.

M. DAUBAS Charles soulève le problème de Mme PIEMONTAISE qui n'est pas présente, malgré son acceptation de principe, aux différents rendez-vous qui ont été pris par M. JOUFFRE Philippe responsable des travaux au SIEBRC.

Mme WILLIG Hélène soulève le problème de la finition des rues du village.

Monsieur le Maire informe être en attente des devis pour lesdits travaux.

5 – QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. NICOLET Laurent concernant le chemin rural jouxtant sa propriété, dont les pierres ont chuté et détérioré le grillage de son terrain. A ce titre, il demande à la commune de procéder aux réparations nécessaires.
Monsieur le Maire va contacter les utilisateurs de ce chemin pour régler le problème. Le Conseil municipal envisage de procéder à l'évacuation des pierres si aucune solution n'est trouvée.
- Monsieur le Maire fait part du courrier de Mme MICHAUX Martine relatif aux problèmes d'encombrement du trottoir devant le restaurant « Le Smile ». Ayant déjà fait part de cette réclamation aux propriétaires dudit restaurant restée sans effet, il suggère que deux conseillers municipaux réitérent le rappel à la réglementation.
- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Mme la Sous-Préfète concernant le refus d'octroyer au SIVU la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le projet de restaurant scolaire sur la commune de Pont de Barret. M. FARRET Samuel informe de l'avancement du projet.
- Monsieur le Maire met à la disposition du conseil une information sur le moustique Tigre. Cette information pourra être relayée sur le site Internet de la commune.
- Monsieur le Maire met à disposition du conseil le rapport de l'Établissement public foncier d'Etat (EPORA)
- Mme SYLVESTRE Edith donne des informations sur l'antenne de l'ADMR de Cléon d'Andran (50 ans cette année). Cet organisme est composé de 17 bénévoles et 40 salariés en CDI.
Elle donne aussi des informations sur l'association « Soutien et Partage » qui intervient sur les anciens cantons de Marsanne et de Dieulefit.
Elle donne également des informations sur la Commission « Solidarité et habitat » de la CCDB qui gère l'habitat et octroie une subvention aux associations qui s'occupent des repas portés (3 000 € cette année). Cette commission rappelle que 260 logements sont qualifiés d'habitat indigne sur le territoire.
- Une réunion « café rencontre » sera organisée par la MSA à Rochebaudin le 18 septembre prochain.

- Les journées européennes du patrimoine doivent avoir lieu en septembre. L'inscription à cette journée doit être faite avant le 21 juin. Le conseil municipal décide de ne pas participer cette année.
- M. FARRET Samuel interroge sur l'avancement du dossier « terrain TAVAN et consorts ». Une discussion est engagée au niveau du Conseil municipal. M. FARRET Samuel et Mme SYLVESTRE Edith s'engagent à étudier le dossier pour voir de quelle manière il est possible de le faire avancer.
- M. EME Jean-Pierre expose l'éventualité d'achat d'un défibrillateur par le Comité des fêtes comme cela avait été suggéré par la Commune. Après discussion au sein de son bureau, le Comité des fêtes est prêt à répondre favorablement à la condition de financer également la barrière située en bordure Nord de la place en remplacement de la clôture actuelle.
M. DAUBAS Charles précise que l'aménagement urbain relève de la compétence de la mairie, mais qu'une discussion entre les deux parties devrait permettre, après avis du Conseil municipal, d'envisager une solution à cette proposition.
M. EME Jean-Pierre en informera le bureau du Comité des fêtes pour éventuellement faire avancer ce projet.
- Monsieur le Maire donne la parole aux personnes extérieures :
 - ✓ M. GALDEMAS Stéphane prend la parole pour revenir sur le problème des archives et redonner des informations afin que le l'on puisse remettre en fonctionnement la commission PAC qui a fourni un travail apprécié par les responsables des Archives Départementales et ce, malgré le rappel à l'ordre adressé à Monsieur le Maire en ce qui concerne un dysfonctionnement avéré dans la gestion des archives communales.
 - ✓ M. CURIS Jean-Michel indique que quelques erreurs sont présentes sur la liste des anciens maires de la commune parue dans le journal communal «Le Petit Rochebaudinois» ainsi que sur le site Internet de la Commune. Le nécessaire sera fait pour rectifier l'erreur sur le site Internet.

Séance levée à 23 heures 30
